



# Permanences des administrations

Trésor public, CAF, CNAV, médiateur, conciliateur, PNR... assurent des permanences pour vous conseiller, vous assister dans vos démarches. Consultez-les.

## **Trésor public**

Perception : Permanence en Mairie de Vétheuil le vendredi matin de 9h à 11h.

## **Caisse d'Allocations Familiales (CAF du Val d'Oise)**

Permanence administrative à la mairie de Magny-en-Vexin (20, rue de Crosne, salle des commissions, rez-de-jardin) chaque mercredi de 9h à 12h, en dehors des vacances scolaires.

## **Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)**

Permanence en mairie de Magny-en-Vexin (salle des commissions) tous les 1er et 3ème mardis du mois de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.

## **Pôle Emploi**

Point relais Pôle Emploi en mairie de Magny-en-Vexin (salle des commissions). Prendre rendez-vous auprès du Pôle Emploi de Cergy-St-Christophe au 01 34 35 39 59

## **Ligue des droits de l'homme** - permanences juridiques

Assurées par un avocat du barreau de Pontoise et un avocat honoraire du barreau de Paris, le 1er et 3ème samedi de 10h à 12h (prendre rendez-vous en mairie de Magny-en-Vexin : 01 34 67 03 28)

## **Médiateur de la République**

Préfecture du Val d'Oise au 01 34 20 27 10 ou Maison de la Justice de Cergy au 01 30 38 45 15.

## **Conciliateur**

Pour les litiges entre particuliers, possibilité de rencontrer Monsieur Christian Rivoal, conciliateur de justice, le 3ème vendredi de chaque mois de 9h à 12h à la mairie de Magny-en-Vexin (tél. 01 34 67 03 28)